



## **MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE POUR LES RENCONTRES SE DEROULANT EN CORSE**

Voici les modalités de remboursement des frais liés à l'arbitrage de rencontres en Corse.

- Prise en charge de la réservation des billets d'avion par la FFBB. Les arbitres devront s'adresser au secrétariat de la CFO en spécifiant les jours de départ et de retour ainsi que les aéroports.
- Remboursement des frais de déplacement du domicile à l'aéroport selon le barème en vigueur par la FFBB.
- Remboursement des frais de parking.
- Remboursement de l'indemnité de rencontre suivant le barème en vigueur en fonction du niveau de la rencontre.
- Remboursement de location de voiture si nécessité pour se rendre sur le lieu de la rencontre.
- Si le retour par avion ne pourrait se faire sur le même jour, remboursement des frais d'hébergement et de restauration selon les barèmes en vigueur par la FFBB.

**Note importante :** Pour les remboursements, tous les frais devront avoir été justifiés et les originaux joints.